

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Dominique CONVERSIN, Marine THOMAS

Messieurs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Régis FOLLOT, Pascal HADJUR, Elvis JEANNOT

Étaient absents excusés :

Monsieur Bruno BARRALON

Monsieur Michel PERSONNIER, pouvoir donné à Mme Sylvine CHALLET

Secrétaire de séance : Mme Marine THOMAS

La séance débute à 18h33.

En préambule,

VU la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant l'état d'urgence sanitaire, et notamment les mesures de son article 6,

VU les capacités d'accueil de la salle de conseil qui ne permet pas de recevoir du public,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser la tenue de cette séance à huis clos.

La décision est approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération 37/2020 : Délégués à la Commission Cimetière

Contrairement à ce que nous pensions, les statuts de cette commission imposent 2 titulaires et 1 suppléant.

Les déléguées à ce jour sont :

- Déléguée titulaire : Mme Dominique CONVERSIN
- Déléguée suppléante : Mme Sylvine CHALLET

Un(e) volontaire est requis(e) pour compléter la représentation de la commune.

M. Régis FOLLOT accepte d'être désigné comme 2^{ème} titulaire.

Le conseil approuve la nomination de Mr FOLLOT à l'unanimité des présents.

Délibération 38/2020 : Subvention Amicale de Curley

Le budget primitif 2020 prévoit une subvention de 500 Euros pour l'Amicale de Curley.

Cette subvention sera utilisée en partie pour l'achat de 4 sapins et de nouvelles guirlandes pour la décoration du village, notamment pour les lampadaires nouvellement équipés de prises.

Il est demandé au Conseil d'approuver cette subvention.

Après délibération, le conseil adopte la proposition de subvention.

Abstention		Contre		Pour	10
------------	--	--------	--	------	----

Un débat s'instaure, à la demande de M. Aubert, quant aux règles qui régissent les relations entre la commune et l'association ; en effet, il semble préférable que la commune réalise les investissements des décorations de Noël plutôt que de déléguer cette charge à l'Amicale au moyen de subventions.

M Bailleux indique également que l'Amicale va faire face à un problème de gouvernance, son Président ayant déjà manifesté son désir de ne pas renouveler son mandat. Nous sommes alors dans une situation malheureusement courante, c'est-à-dire le manque de bénévoles souhaitant s'impliquer dans ces activités.

Il émet l'hypothèse de déléguer des membres de la commission municipale Fêtes et Cérémonies dans la gouvernance de l'Amicale afin d'en assurer les 3 mandats obligatoires de Président(e), Secrétaire et Trésorier (ère) en prenant garde de ne pas introduire de conflits d'intérêts.

Il précise que la charge relative à l'organisation des manifestations est relativement réduite à ce jour, à savoir, l'organisation de la Galette des rois et du Barbecue du village.

L'arrivée de deux nouveaux habitants à Curley, si tant est qu'ils le souhaitent, pourrait également aider à la résolution de ce problème.

M. Bailleux va prendre contact avec le Président de l'Amicale sur ces sujets, et voir les aspects juridiques du rachat de matériel.

Délibération 39/2020 : Annulation du loyer de Novembre du Parc de Loisirs

Le gérant du Parc de Loisirs, dont l'activité a subi plusieurs fermetures administratives en raison de la crise sanitaire, a demandé à la commune l'annulation d'un mois de loyer.

Cette demande fait suite aux incitations du gouvernement afin de soutenir l'activité de ces entreprises.

Le Maire est favorable à cette exemption de loyer ; la fermeture de cette entreprise entraînerait une perte conséquente de revenus pour la commune ; il est de notre intérêt de l'aider à surmonter cette période difficile.

Le loyer annuel pour 2020 est de 4053,44 Euros. Le prorata pour un mois représente 337,48 Euros.

Il est demandé au Conseil d'approuver une remise de 340 Euros.

Plusieurs conseillers ayant manifesté leur opposition à cette aide, le Maire précise avoir repris contact avec la société qui lui a précisé qu'elle souhaitait l'annulation des loyers de Mars et Avril 2020 en raison d'une perte de chiffre d'affaires supérieure à 80%.

Il a indiqué au gérant que la procédure passait en priorité par une demande auprès de la Région BFC afin de constituer un dossier, dossier qui sera éventuellement retransmis à la Communauté de Communes dont dépend l'établissement en question.

M. Bailleux propose alors d'attendre que nous disposions du dossier complet (bilan comptable 2020, état des aides obtenues) avant de prendre une décision. Un nouveau débat aura lieu afin de déterminer le montant d'une éventuelle aide de la commune.

La délibération est reportée.

Décision de nécessitant pas de délibération

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune demande qu'un membre du conseil municipal de Curley soit délégué à la Commission Géographique « Meuzin et Affluents ».

M. Grégory AUBERT se propose pour cette délégation.

QUESTIONS DIVERSES

Budget du cimetière

Mme Conversin fait part des diverses réfections qui sont à réaliser au cimetière et notamment sur les murs d'enceinte, ainsi que de diverses dépenses à engager :

- Travaux de réaménagement des tombes ;
- Erreur de redressage d'une tombe ayant entraîné une indemnisation et la nécessité de réparer ;
- Travaux d'entretien courants.

Au total, la part annuelle de la commune de Curley pourrait dépasser les 4 000€ en 2021 et années suivantes par rapport aux 3 197€ demandés en 2020.

Le maire demande quand sera établi le budget précis afin de l'inscrire au budget primitif de la commune. Mme Conversin précise que nous devrions obtenir les éléments aux alentours du 27 Janvier 2021.

Point d'avancement sur le chantier ERL.

M. Bailleux indique que les travaux de terrassement et de maçonnerie ont commencé. Le lot de maçonnerie va être interrompu pour ne reprendre que la semaine du 15 Janvier 2021.

Malgré tout, le planning est toujours respecté pour une livraison en Juillet 2021 (sauf aléas sur des chantiers de cette envergure).

M. Jeannot rapporte qu'une personne du village s'est émue de voir une caméra installée sur l'ancien poteau de basket, caméra qui pourrait filmer les promeneurs qui se rendent sur le city stade.

Le maire précise que cette caméra a été installée pour prendre régulièrement des photos du chantier afin de réaliser un petit film promotionnel pour les intervenants. Il ne s'agit donc pas d'une caméra de vidéosurveillance.

Box Internet de la mairie

Le maire fait remarquer que nous payons aujourd'hui à la fois un abonnement téléphonique et un abonnement internet. Il s'étonne par-là du manque de conseil de l'opérateur Orange. Le prix mensuel d'utilisation dépasse les 50 Euros pour une utilisation ½ journée par semaine.

Afin de diminuer les coûts, il a commencé à regarder les offres des autres opérateurs. Il existe effectivement des offres dites « low cost » qui notamment ne proposent pas les services de télévision, ce qui explique le moindre coût.

Toutefois, après de nombreuses tentatives, il n'a pas réussi à joindre un quelconque conseiller commercial ce qui augure des problèmes à venir en cas de dysfonctionnement de la connexion. Il faudra donc rester sur une offre dite « pro ».

Le sujet reste à l'étude ; les promotions de fin d'année peuvent être une opportunité.

Après réunion : l'opérateur Orange a consenti le changement de la box permettant ainsi d'y raccorder le téléphone. Le montant de l'abonnement augmente de 4 €/mois ; mais nous économiserons 14€/mois d'abonnement au téléphone ainsi que les communications téléphoniques. La nouvelle Box est compatible avec la fibre.

Porte du lavoir

MM Follot et De Demo indiquent avoir demandé un devis auprès d'un artisan de leur connaissance pour la réfection de la porte du lavoir avec l'objectif de conserver les ferronneries actuellement en place. Ce même artisan pourrait également nous proposer des travaux d'aménagement/embellissement de l'abribus et de la porte du local attenant.

Le maire les en remercie et propose également qu'on étudie le remplacement de la porte du lavoir par une grille ce qui rendrait le lavoir plus visible depuis la rue.

Passage de la départementale en Zone 30

Le maire précise que, sur cette voie, nous ne pouvons envisager des aménagements qu'avec l'accord des autorités compétences du Département.

M. Bailleux a RDV le mercredi 16 Décembre avec ces personnes afin d'étudier les aménagements possibles aux fins d'améliorer la sécurité des riverains. La question sera posée de pouvoir, dans un premier temps, apposer des panneaux Zone 30 aux 2 entrées du village sur cette départementale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41.

oOo